

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019
PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le onze avril deux mil dix-neuf, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du quatre avril deux mil dix-neuf et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibérations n°C.19.25 et C.19.30 à C.19.56) et de Monsieur Jean-Marie LESAGE (délibérations n°C.19.26, C.19.27, C.19.28 et C.19.29) à la Maison du Temps Libre à Moulins, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PÉRISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE (absent à partir de la délibération n°C.19.42 a donné pouvoir à Brigitte DAMERT), Joël LAMOUCHE ;

Membres du Bureau : Martine AURAMBOUT-SOULIER, Éliane HUGUET (absent à partir de la délibération n°C.19.49 a donné pouvoir à Alain DENIZOT), Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON (absent à partir de la délibération n°C.19.34 a donné pouvoir à Claude VANNEAU), René MARTIN, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES DESAMIN (absent à partir de la délibération n°C.19.34 a donné pouvoir à Noël PRUGNAUD), Alain DESSERT, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Bernadette MARTIN, Jean-Pierre METHENIER, Noël PRUGNAUD, Catherine TABOURNEAU (présente à partir de la délibération n°C.19.26 a donné pouvoir à Hamza BUDAK), Danièle THIERIOT, Monique TOUSSAINT, Frédéric VERDIER ;

Délégués titulaires : Alain BORDE; Békédtha BENZOHRRA, Michel BORDE, Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Hamza BUDAK, Jacques CABANNE, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT; Christophe DE CONTENSON, Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU, Jean-Michel GRIFFET, Johnny KARI (absent à partir de la délibération n°C.19.33 a donné pouvoir à Catherine TABOURNEAU), Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Daniel MARCHAND; Lionel OLIVIER (absent à partir de la délibération n°C.19.26 a donné pouvoir à Jérôme LABONNE), Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN (absente à partir de la délibération n°C.19.30 a donné pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Alain VENDANGE, Alain VIRLOGEUX

Délégué suppléant :

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Michel SAMZUN à Joël LAMOUCHE, Jean-Michel BOURGEOT à Jennifer CREUSEVAUT, Ludovic BRAZY à Békédtha BENZOHRRA, Nathalie MARTINS à Stefan LUNTE, Philippe TOURET à Jean-Pierre METHENIER, Françoise de CHACATON à Annick DELIGEARD, Jean-Luc MOSNIER à Alain DESSERT, Annie CHARMANT à Jean-Marie LESAGE, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Isabelle LAMAYOUS, Yannick MONNET à Jacques CABANNE, Jean-Michel MOREAU à Bernadette MARTIN, Pascal PERRIN à Monique TOUSSAINT, Christian PLACE à Dominique LEGRAND, Catherine TABOURNEAU à Hamza BUDAK pour la délibération n°C.19.25, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON à Jean-Claude CHAMIGNON ;

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Jacques LAHAYE à Brigitte DAMERT à partir de la délibération n°C.19.42 ; Eliane HUGUET a Alain DENIZOT à partir de la délibération n°C.19.49 ; Guillaume MARGELIDON à Claude VANNEAU à partir de la délibération n°C.19.34 ; Johnny KARI à Catherine TABOURNEAU à partir de la délibération n°C.19.33 ; Nicole TABUTIN à Pierre-André PERISSOL à partir de la délibération n°C.19.30 ; Dominique DESFORGES DESAMIN à Noël PRUGNAUD à partir de la délibération n°C.19.34 ;

ETAIENT EXCUSES :

Jean-Louis GUY, Marie-Thérèse GOBIN, André JARDIN, Michel MARMIN, Yves VENIAT ; Frédéric VERDIER à partir de la délibération n°C.19.44 ; Jean-Claude ALBUCHER à partir de la délibération n°C.19.44 ;

INFORMATION

Monsieur Pierre-André PÉRISSOL a quitté la salle pour les délibérations n°C.19.26, C.19.27, C.19.28 et C.19.29 et ne prend part ni au débat, ni au vote pour ces délibérations

SECRETAIRE DE SEANCE :

Hamza BUDAK

– ADMINISTRATION GENERALE:

C.19.25 Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Le rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **Prend acte** que Monsieur Alain VIRLOGEUX devient nouveau conseiller communautaire.
Monsieur Alain VIRLOGEUX est immédiatement installé.

– AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX:

C.19.26 Pacte d'Associés à conclure entre la Ville de Commentry, la Communauté d'agglomération de Moulins et France Loire dans le cadre de leur projet de rapprochement au sein de la Société EVOLEA

Monsieur PERISSOL, Président, s'est retiré de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (9 abstentions et 10 voix contre) (Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, René MARTIN, Yannick MONNET, Pascal PERRIN ne prennent pas part au vote) :

- **D'autoriser** la conclusion et l'exécution du Pacte d'Associés.
- **D'autoriser et habiliter** en conséquence, M. Claude VANNEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, urbanisme, habitat et travaux, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération MOULINS COMMUNAUTE, à conclure et exécuter ledit Pacte d'Associés et notamment :
 - Signer le Pacte d'Associés et tous actes et pièces afférents au dit Pacte d'Associés,
 - Etablir tous actes confirmatifs, réitératifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires sous réserve de respecter les principaux termes et conditions du Pacte d'Associés Majoritaires tels qu'exposés,
 - Effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
 - Et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile.

C.19.27 Désignation des candidats au poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de EVOLEA, sous sa forme nouvelle de société coopérative d'intérêt collectif d'HLM

Monsieur PERISSOL, Président, s'est retiré de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil communautaire décide :

- **A l'unanimité :**
 - **de procéder** à la désignation des candidats au poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de EVOLEA au scrutin public.

Le Conseil communautaire décide (Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, René MARTIN, Yannick MONNET, Pascal PERRIN, Jean-Michel BOURGEOT, Jennifer CREUSEVAUT, Brigitte DAMERT, Pascale FOUCAULT, Jérôme LABONNE, Isabelle LASMAYOUS, Guillaume DEVAUX, Lionel OLIVIER, Monique TOUSSAINT ne prennent pas part au vote) :

- **de fixer** comme suit la liste des candidats au poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Société EVOLEA :

N° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom
1.	Monsieur	VANNEAU	Claude
2.	Madame	TABUTIN	Nicole
3.	Madame	LEGRAND	Dominique
4.	Monsieur	PRUGNAUD	Noël
5.	Madame	DELALEZ	Christiane
6.	Monsieur	MARTIN	René
7.	Monsieur	MONNET	Yannick

C.19.28 Désignation des candidats au poste de Censeurs au sein du Conseil d'administration de EVOLEA, sous sa forme nouvelle de société coopérative d'intérêt collectif d'HLM

Monsieur PERISSOL, Président, s'est retiré de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil communautaire décide

- A l'unanimité :

- o de procéder à la désignation des candidats au poste de censeurs au sein du Conseil d'Administration de EVOLEA au scrutin public.

Le Conseil communautaire décide (Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, René MARTIN, Yannick MONNET, Pascal PERRIN, Jean-Michel BOURGEOT, Jennifer CREUSEVAUT, Brigitte DAMERT, Pascale FOUCAULT, Jérôme LABONNE, Isabelle LASMAYOUS, Guillaume DEVAUX, Lionel OLIVIER, Monique TOUSSAINT ne prennent pas part au vote) :

- De fixer comme suit la liste des candidats au poste de Censeur au sein du Conseil d'administration de la Société EVOLEA :

N° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom
1.	Madame	MARTINS	Nathalie
2.	Monsieur	GOMOT	Hubert
3.	Monsieur	GESTE	Marc
4.	Monsieur	PHILIP	Claude
5.	Un représentant du Crédit Coopératif		
6.	Madame	FOUCAULT	Pascale

C.19.29 Désignation des membres du Comité de Coordination de EVOLEA

Monsieur PERISSOL, Président, s'est retiré de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil communautaire décide :

- A l'unanimité :

- o de procéder à la désignation des candidats au poste de censeurs au sein du Conseil d'Administration de EVOLEA au scrutin public.

Le Conseil communautaire décide (Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, René MARTIN, Yannick MONNET, Pascal PERRIN, Jean-Michel BOURGEOT, Jennifer CREUSEVAUT, Brigitte DAMERT, Pascale FOUCAULT, Jérôme LABONNE, Isabelle LASMAYOUS, Guillaume DEVAUX, Lionel OLIVIER, Monique TOUSSAINT ne prennent pas part au vote) :

- o De désigner en qualité de membres du Comité de Coordination de la Société EVOLEA, et de représentant de Moulins Communauté au sein dudit Comité de Coordination :
 - Nicole TABUTIN
 - Claude VANNEAU
- o De désigner Claude VANNEAU, en qualité de Premier président du Comité de Coordination de la Société EVOLEA,

C.19.30 Pont de Fer - Convention de transfert de gestion

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de Transfert de Gestion du Pont de Fer, entre la SNCF Réseaux et la Communauté d'Agglomération de Moulins
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme, à l'Habitat et aux travaux, à signer tous actes et documents relatifs à cette convention

C.19.31 Bilan des cessions et des acquisitions 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- d'approuver le « bilan des cessions et des acquisitions » pour l'année 2018

- FINANCES:

C.19.32 Résultats exercice 2018 : Reprise anticipée

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2018,

C.19.33 Budget Primitif 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (Abstentions : 5):

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2019

- D'adopter les programmes suivants selon la procédure des « autorisations de programme – crédits de paiement » (AP/CP), conformément aux plans prévisionnels et d'ouvrir chaque année aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation des opérations :
 - o Réalisation d'un complexe multisports
 - o SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
 - o Travaux d'assainissement
 - o Extension des locaux du siège de Moulins Communauté
 - o Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un 2ème pont sur l'Allier à Moulins et d'un barreau routier entre la RD13 et la RD953

C.19.34 Vote des taux de fiscalité 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De ne procéder à aucune augmentation de ces taux de fiscalité pour l'année 2019, les taux cibles restant :
 - o Cotisation Foncière des Entreprises : 28,29 %
 - o Taxe foncière sur le bâti : 0,147 %
 - o Taxe Foncière sur le non bâti : 2,46 %
 - o Taxe d'Habitation : 11,28 %

C.19.35 TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) – Vote des taux 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (5 voix contre) :

- de voter, conformément aux dispositions de l'article 1636 B undecies du CGI, comme ci-dessous les taux de TEOM 2019 établis à partir des taux cibles et correspondant à la 3^{ème} année du lissage, taux tenant compte de l'augmentation du produit attendu par le SICTOM Nord Allier :

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
VOTE DES TAUX 2019**

Communes	Zones	2019		
		Base imposable	Produit	Taux voté
Aubigny	C 1'	92 618	7 455	8,05%
Aurouer	C 0,5	106 606	9 327	8,75%
	C 1	156 905	15 649	9,97%
Avermes	C 1	792 441	55 193	6,96%
	C 3	4 328 550	486 600	11,24%
Bagneux	C 0,5'	88 953	6 226	7,00%
	C 1	93 935	9 369	9,97%
Bessay sur Allier	C 1	1 075 479	95 243	8,86%
Besson	C 1'	199 134	14 782	7,42%
	C1	421 787	38 798	9,20%
Bresnay	C 1'	151 012	12 155	8,05%
	C1	114 384	11 408	9,97%
Bressolles	C1'	17 197	1 187	6,90%
	C 1	1 011 664	86 499	8,55%
Chapeau	C 0,5'	72 543	5 077	7,00%
	C 1	83 960	8 374	9,97%
Chemilly	C1'	154 894	11 498	7,42%
	C 1	331 233	30 468	9,20%
Chézy	C 0,5	103 411	9 047	8,75%
	C 1	47 762	4 764	9,97%
Coulandon	C 1	518 136	45 885	8,86%
Gennetines	C 0,5	140 586	12 299	8,75%
	C 1	323 609	32 275	9,97%
Gouise	C 1'	146 836	11 818	8,05%
Marigny	C 0,5'	8 291	580	7,00%
	C 1	156 035	15 562	9,97%
Montbeugny	C 1'	4 952	399	8,05%
	C 0,5	62 019	5 426	8,75%
	C 1	330 513	32 963	9,97%
Montilly	C 1'	360 213	28 993	8,05%
Moulins	C 3	20 617 948	2 209 228	10,72%
	C 4	5 916 317	689 063	11,65%
Neuilly le Réal	C 1'	36 974	2 642	7,15%
	C 1	1 221 705	108 192	8,86%
Neuvy	C 1	235 313	19 447	8,26%
	C 3	1 250 210	166 761	13,34%

Saint Ennemond	C 1	448 096	41 218	9,20%
Souvigny	C 0,5'	387 834	23 270	6,00%
	C 1'	76 395	5 271	6,90%
	C 1	33 760	2 887	8,55%
	C 2	1 258 097	133 989	10,65%
Toulon sur Allier	C 1	290 010	23 219	8,01%
	C 2	1 012 926	101 014	9,97%
Trévol	C 1	1 403 788	120 026	8,55%
Villeneuve sur Allier	C 0,5	65 700	5 104	7,77%
	C 1	242 504	21 476	8,86%
	C 2	492 483	54 325	11,03%
Yzeure	C 1	309 201	20 527	6,64%
	C 2	156 535	12 944	8,27%
	C 3	15 365 348	1 646 408	10,72%
Château-sur-Allier	C 0,5	50 895	7 280	14,30%
	C 1	89 222	12 955	14,52%
Couzon	C 0,5'	54 210	5 462	10,08%
	C 1'	1 267	147	11,59%
	C 0,5	1 072	135	12,60%
	C 1	162 956	23 409	14,37%
Limoise	C 0,5'	33 250	4 028	12,11%
	C 0,5	7 940	986	12,42%
	C 1	66 704	8 430	12,64%
Lurcy-Lévis	C 0,5	498 808	47 447	9,51%
	C 1	1 316 594	128 074	9,73%
Neure	C 0,5	30 177	4 052	13,43%
	C 1	91 885	12 535	13,64%
Pouzy-Mesangy	C 0,5	75 712	9 161	12,10%
	C 1	222 743	27 433	12,32%
Saint-Léopardin-D'augy	C 0,5'	76 161	7 674	10,08%
	C 0,5	12 910	1 626	12,60%
	C 1	156 420	22 470	14,37%
Le Veudre	C 0,5'	18 734	1 781	9,51%
	C 0,5	21 927	2 152	9,81%
	C 1	452 495	45 378	10,03%
La Chapelle aux Chasses	C 1'	99 301	11 231	11,31%
	C 1	38 581	5 408	14,02%
Chevagnes	C 1'	58 678	5 846	9,96%
	C 1	509 898	62 974	12,35%
	C 2	23 979	3 689	15,38%

Gannay sur Loire	C 0,5'	75 350	7 088	9,41%
	C 0,5	8 482	998	11,76%
	C 1	254 259	34 089	13,41%
Garnat sur Engièvre	C1'	205 033	22 189	10,82%
	C 1	296 726	39 783	13,41%
Lusigny	C1'	7 906	759	9,60%
	C 1	1 358 227	161 576	11,90%
Paray le Frésil	C 0,5'	33 632	3 308	9,84%
	C 0,5	1 475	181	12,30%
	C 1	237 782	33 333	14,02%
Saint Martin des Lais	C 0,5'	49 024	4 822	9,84%
	C 1'	42 086	4 218	10,02%
Thiel sur Acolin	C1'	294 517	31 874	10,82%
	C 1	490 170	65 718	13,41%
Dornes	C 1	1 037 788	109 243	10,53%
Saint-Parize-en-Viry	C 1	80 930	13 199	16,31%

Des zones et des fréquences de collecte			
Zone C0,5	collecte 1 fois tous les 15 jours	Zone C0 5'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C1	collecte 1 fois par semaine	Zone C01'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C2	collecte 2 fois par semaine		
Zone C3	collecte 3 fois par semaine		
Zone C4	collecte 4 fois par semaine		

C.19.36 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un 2ème pont sur l'Allier à Moulins et d'un barreau routier entre la RD13 et la RD953 - Création d'une autorisation de programme / Crédits de paiement

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** la création de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement suivante, pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un 2ème pont sur l'Allier à Moulins et d'un barreau routier entre la RD13 et la RD953

	Coût et financement opération TTC	2019	2020	2021	2022
DEPENSES	2 000 000	300 000	400 000	400 000	900 000
Maîtrise d'œuvre	2 000 000	300 000	400 000	400 000	900 000

	Coût et financement opération TTC	2019	2019	2019	2019
RECETTES	2 000 000	300 000	400 000	400 000	900 000
Emprunt)	2 000 000	300 000	400 000	400 000	900 000
Autofinancement)					

C.19.37 Remise gracieuse de dette

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** une remise gracieuse à Madame Josette FEVRE à hauteur du dégrèvement dont elle aurait pu bénéficier à savoir 436.27 € au titre de la redevance assainissement.

— **ECOLE DE MUSIQUE:**

C.19.38 Ecole de Musique communautaire: demande de remboursement

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De procéder** au remboursement des frais de cours de Madame Evelyne DURAND, soit un montant de 226.10 euros.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

C.19.39 Ecole de musique communautaire - Fixation des tarifs d'inscription pour l'année 2019/2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'arrondir** les tarifs actuels pour l'année scolaire 2019/2020, et de fixer les droits d'inscription et les frais d'études applicables à l'Ecole de Musique Communautaire, selon la grille et les modalités ci-après.

CURSUS CLASSIQUE

COURS		TARIFS année scolaire 2019/2020 en € (droit d'inscription de 34,00 € inclus)
Pratique collective seule	1er enfant	50,00
	2ème enfant	46,00
	3ème enfant	42,00
Jardin musical 1 ou 2 Solfège seul	1er enfant	82,00
	2ème enfant	70,00
	3ème enfant	79,00
Atelier découverte des instruments Atelier instrumental* Cursus normal enfant avec pratique collective dans un orchestre d'harmonie situé sur le territoire communautaire	1er enfant	151,00
	2ème enfant	122,00
	3ème enfant	93,00
Cursus normal** (- de 18 ans) Etudiants** ou Demandeurs d'emploi**	1er enfant	210,00
	2ème enfant	166,00
	3ème enfant	122,00
Cursus adulte**		357,00
Atelier technique vocale Cursus adulte avec pratique collective dans un orchestre d'harmonie situé sur le territoire communautaire		184,00
2 instruments	1er enfant	385,00
	2ème enfant	297,00
	3ème enfant	210,00
Location instrument année****		117,00
Location instrument trimestre****		30,00

* location comprise

** solfège + instrument + pratique collective. L'élève inscrit dans ces disciplines s'engage à participer à l'ensemble des cours.

**** Sauf piano, batterie, guitare et orgue

CLASSES CHAM

COURS	TARIFS année scolaire 2019/2020 en € (droit d'inscription de 34,00 € inclus)
CHAM CE1 **	151,00
CHAM CE2 - CM1 - CM2***	210,00
CHAM COLLÈGE ****	210,00
Location instrument année	117,00
Location instrument trimestre	30,00

** Cours d'instrument collectif et location de l'instrument comprise

*** Cours d'instrument individuel et location comprise

**** Cours d'instrument individuel et location non comprise

Modalités de règlement

Réduction dès le deuxième enfant. Réduction appliquée sur la plus petite cotisation.

Les sommes dues sont versées auprès du régisseur de l'École de musique :

- soit en une seule fois pour l'année scolaire au moment de l'inscription aux cours
- soit sous forme d'un acompte à l'inscription, représentant 1/3 de la somme due, droit d'inscription en sus en totalité et le reliquat sera à verser en deux versements (2ème vers. en octobre, 3ème vers. en novembre) et au plus tard au 1^{er} /12/19 pour les locations.

Observations

Les tarifs comprennent les droits d'inscription (incluant le coût des photocopies payées à la Société des Editeurs de Musique), les frais d'étude auxquels s'ajoutent les locations d'instruments si besoin.

En fonction du nombre des inscriptions admises, la Communauté d'Agglomération de Moulins met en place les horaires des professeurs pour l'année scolaire.

Aussi, en cas de désistement en cours d'année, les droits d'inscription et les frais d'études restent définitivement acquis à la Communauté d'Agglomération.

— TOURISME:

C.19.40 Convention de partenariat entre Moulins Communauté, la commune de Couzon et l'association des amis de Couzon: Tuilerie de Bomplein

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la convention de partenariat tripartite à intervenir entre Moulins Communauté, la Ville de Couzon et l'Association « les Amis de Couzon »,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de la présente convention aux exercices budgétaires concernés

– **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:**

C.19.41 Convention création campus universitaire de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'apporter** le soutien financier de Moulins Communauté à hauteur de 42 000 € à l'Université Clermont Auvergne qui sera alloué à l'équipement audiovisuel.
- **D'approuver** la convention de partenariat tripartite à intervenir entre l'Université Clermont Auvergne, Moulins Communauté et la Ville de Moulins,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

– **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:**

C.19.42 Délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat à intervenir entre Moulins Communauté et le Département de l'Allier relative à la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement économique à signer ladite convention.

C.19.43 Aide à l'immobilier d'Entreprise – Accompagnement du projet de développement de l'entreprise ETABLISSEMENT JEUDY-AGRICULTURE SERVICE, à Trévol.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** une subvention de 8 417 € calculée au taux de 20 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental,
- **D'approuver** la convention de partenariat à intervenir entre Moulins Communauté et le Département de l'Allier relative à l'Aide à Immobilier d'Entreprises sur le territoire de Moulins Communauté,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement économique à signer ladite convention,

– **POLITIQUE DE LA VILLE:**

C.19.44 Programmation 2019 du Contrat de Ville de Moulins Communauté – Attribution de subventions à divers organismes

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les subventions aux diverses structures concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville
- **D'attribuer** les subventions ci-après
 - Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 4 000 €
 - Le Programme de Réussite Educative : 12 000 € (convention de mutualisation avec le CIAS)

C.19.45 Signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2019, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Jacques LAHAYE ne prend pas part au vote):

- **d'approuver** la convention à intervenir entre Moulins Communauté et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence relative au financement de l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue au sein de l'association, soit un montant de 41000 euros,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

C.19.46 Renouvellement de la signature de la convention triennale 2019 - 2021 entre Moulins Communauté et la Banque Alimentaire

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la conclusion d'une convention triennale 2019/2021, avec la Banque Alimentaire Auvergne, Antenne Allier, engageant la Communauté d'Agglomération de Moulins à financer la prise en charge d'une partie des loyers des locaux occupés par la Banque Alimentaire et situés ZA Les Larry, Les Bonnay à Toulon-sur-Allier.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la Ville, à signer ladite convention.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

C.19.47 Renouvellement de la convention triennale 2019 - 2021 avec la Mission Locale - Espace Jeunes de Moulins

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Lionel OLIVIER ne prend pas part au vote):

- **D'approuver** la convention triennale 2019/2021 à intervenir entre Moulins Communauté et la Mission Locale relative à la définition des modalités de la participation financière de Moulins Communauté au fonctionnement de la Mission Locale – Espace Jeune de Moulins,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

— TRANSPORTS:

C.19.48 Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains de Moulins Communauté 2012-2019 - Avenant n°9: Modification de la date de fin du contrat de délégation de service public des transports urbains 2012/2019.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** l'avenant n°9 à la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau des transports urbains,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant avec les représentants de Moulins Mobilité.

– ADMINISTRATION GENERALE:

C.19.49 Délégation de service public des transports de personnes sur le territoire de l'agglomération de Moulins - Choix du titulaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (5 voix contre):

- **d'approuver** le choix de la société KEOLIS 20 rue Le Peletier – 75302 PARIS Cedex 09 comme titulaire de la délégation du service public des transports de personnes sur le territoire de l'agglomération de Moulins, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 6 ans, le terme étant fixé au 31 août 2025.
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public des transports de personnes sur le territoire de l'agglomération de Moulins et ses annexes, à intervenir avec la société KEOLIS,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de délégation du service public des transports de personnes sur le territoire de l'agglomération de Moulins,
- **d'autoriser** indépendamment du démarrage effectif des services et au plus tard 3 mois avant ce démarrage, la mise à disposition de la Société KEOLIS, du dépôt de bus situé Route de Lyon à Yzeure, propriété de Moulins Communauté, à charge pour la Société de disposer des assurances et autorisations nécessaires pour son installation et son exploitation.

C.19.50 Modification des statuts de Moulins Communauté - mise à jour - prise de compétence supplémentaire : " en matière de santé : Contrat Local de Santé "

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner** un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé :
 - en matière de santé :
 - o contrat local de santé
- **De donner** un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins suite aux évolutions législatives, telle que présentée et d'approuver les statuts,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la délibération et à la notifier aux Maires de l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération de Moulins,
- **De solliciter** Madame la Préfète de l'Allier aux fins qu'elle prononce, après consultation des conseils municipaux des communes membres, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Moulins.

C.19.51 Skatepark - déclaration d'intérêt communautaire - complément à la délibération N°C.18.169 du 14 décembre 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **de compléter** la délibération n°C.18.169 du 14 décembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire,
- **de compléter** la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi :
 - o **est déclaré** d'intérêt communautaire le skatepark sis à Moulins
- **d'autoriser** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document ainsi que toutes les démarches à engager concernant cette délibération.

C.19.52 Commissions thématiques – Modification de la composition de la commission "Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur"

Le Conseil Communautaire décide :

- A l'unanimité, **de procéder** à la désignation d'un membre de la commission « Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur » au scrutin public.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De désigner** Alain VIRLOGEUX pour siéger au sein de la commission « Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur ».

C.19.53 Avis sur le projet de construction d'un restaurant et d'une halle de la Commune de Thiel sur Acolin

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à ce projet qui, en cohérence avec la stratégie de ruralité de Moulins Communauté, contribue à l'amélioration de l'attractivité de la Commune de Thiel sur Acolin ainsi qu'au développement/maintien des services aux populations en zone rurale.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Thiel sur Acolin dans sa démarche.

C.19.54 Avis sur le projet de maison médicale de la Commune de Lurcy-Lévis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à ce projet qui, en cohérence avec la stratégie de ruralité de Moulins Communauté, contribue à l'amélioration de l'attractivité de la Commune de Lurcy-Lévis ainsi qu'au développement/maintien des services aux populations en zone rurale.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Lurcy-Lévis dans sa démarche.

— **RESSOURCES HUMAINES:**

C.19.55 Accès au service de médecine préventive - SSTI03 (Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **de poursuivre** la collaboration avec le Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier en lui confiant les missions de prévention et de santé au travail pour les agents communautaires dont le lieu d'affectation serait différent de Lurcy-Lévis, Chevagnes et l'Ecole de Musique
- **d'approuver** la convention de partenariat à intervenir entre Moulins Communauté et le Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier (SSTI03) relative à l'offre de services en matière de Santé au Travail,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

— TRES HAUT DEBIT:

C.19.56 Avenant n°9 à la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques "très haut débit" auvergnat

Le rapporteur entendu et après en délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n°9 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques « très Haut Débit » auvergnat »,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°9 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Clermont Auvergne Métropole, de Montluçon, de Moulins Communauté, du Puy-en-Velay et de Vichy Communauté et la Régie « Auvergne Numérique »